

Responsabilité produit pour smart «ready to»

1. Avant-propos

En qualité de fabricant de produits haut de gamme actif à l'international, Daimler AG (« Daimler ») impose des exigences strictes lorsqu'il s'agit de la qualité et de la sécurité de ses produits. À cet effet, Daimler a développé des mesures appropriées et des précautions de sécurité pour chaque service individuel que la société propose ; toutefois, ceci ne dégage pas les Clients de leurs propres responsabilités en ce qui concerne le respect des règles et lois en matière de circulation.

2. Informations d'ordre général

- 2.1. Si les Clients exploitent ou utilisent des systèmes et des dispositifs de communication informatiques embarqués intégrés en conduisant, ils doivent dans tous les cas rester maîtres de leur véhicule. Par conséquent, les Client ne doivent utiliser ces systèmes et dispositifs que si les conditions de circulation le permettent. Si l'utilisation de ces systèmes ne peut pas être assurée en toute sécurité, les Clients doivent utiliser ces dispositifs uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt, conformément aux réglementations de circulation routière.
- 2.2. Les services proposés ne libèrent pas le conducteur de son obligation d'avoir un bon comportement au volant et de respecter le Code de la route. Par ailleurs, les services ne relèvent pas le Client de son obligation d'assurer le véhicule et d'effectuer le contrôle technique du véhicule. Il en va de même pour toutes les exigences d'entretien et de réparation. Daimler n'assume aucune responsabilité pour tout manquement du Client à engager les interventions de réparation et de maintenance nécessaires.
- 2.3. Les exigences réglementaires spécifiques au pays doivent être satisfaites à tout moment. L'utilisation de téléphones cellulaires et smartphone (et par conséquent des applications associées) est soumise au respect du code de la route.
- 2.4. Si possible, la priorité doit être accordée à l'utilisation du contrôle vocal et/ou des fonctions de synthèse vocale au volant.
- 2.5. Daimler renvoie de manière spécifique au Manuel du propriétaire du véhicule et aux avertissements qui y sont contenus, l'ensemble devant être respecté.

3. Engagement de fournisseurs tiers/fournisseurs de contenu

- 3.1. Daimler n'est pas responsable et n'assume pas de responsabilité pour des services fournis par des tiers. Si les informations disponibles par le biais du service individuel proviennent de fournisseurs/fournisseurs de contenu, Daimler n'accepte aucune responsabilité pour leur contenu, leur précision, leur actualité, leur exhaustivité et leur disponibilité. Par ailleurs, Daimler n'assume aucune responsabilité sur le contrôle de la précision, de l'actualisation, de l'exhaustivité des informations ni sur la correction, la mise à jour ou le complément desdites informations, Daimler n'est pas non plus tenu de s'assurer que les informations sont disponibles ou seront disponibles avec une certaine qualité. Daimler n'a aucun impact sur les fonctionnalités ou l'exploitabilité des applications techniques fournies par des fournisseurs/fournisseurs de contenu tiers. Les fournisseurs /fournisseurs de contenu tiers peuvent modifier ou ajuster certaines fonctionnalités ou fonctions individuelles de leurs services. Certaines des fonctions fournies par des fournisseurs tiers/fournisseurs de contenu peuvent ne pas être disponibles partout. Ainsi, dans ce cas, l'exécution de commandes ne peut pas être garantie ou elle peut être retardée. Le Client seul est responsable de la définition des commandes et des liens avec les comptes utilisateurs de fournisseurs tiers/fournisseurs de contenu. Le Client est par conséquent responsable indépendamment de l'utilisation qu'il fait des informations et des décisions qu'il prend en s'appuyant sur ces informations.

- 3.2. Le Client est tenu de retirer l'activation du fournisseur tiers sur le portail du Client s'il vient à avoir connaissance de problèmes de sécurité du fournisseur tiers ou en cas de perte de ses données de connexion par le fournisseur tiers.
- 3.3. Des bogues ou des messages incorrects ainsi que des dysfonctionnements et des pertes de connexion avec le serveur dus à des cas de force majeure, des circonstances techniques ou d'autres raisons ne peuvent pas être totalement exclus.
- 3.4. Les demandes de renseignement sur l'état embarqué par le biais de « barrières géographiques » ne sont pas toujours fiables à 100% malgré l'état de la technique disponible. Dans certaines circonstances, des données peuvent arriver partiellement, voire pas du tout (par exemple si le véhicule se trouve dans un parking souterrain). Ainsi, des commandes enregistrées peuvent ne pas se déclencher si la plateforme Daimler ne reçoit pas correctement une situation de véhicule ou ne la reçoit pas à temps. Les interrogations sur l'état embarqué ne libèrent pas, par conséquent, le Client de son obligation d'effectuer ses propres contrôles et ne le libèrent pas de sa propre responsabilité.
- 3.5. Les indications qui s'affichent sur le tableau de bord du véhicule ont la priorité sur tous les autres canaux d'information. Les informations qui s'affichent dans le système d'info-divertissement ou dans les applications ne sont pas contraignantes et peuvent, en tout ou partie, être incomplètes, imprécises ou ne pas être à jour.
- 3.6. Daimler se réserve le droit de limiter ou de désactiver des services individuels dans certains cas justifiés (notamment si l'on soupçonne des problèmes de sécurité avec les fournisseurs de contenu, en cas de danger dû à des programmes malveillants ou en cas d'incompatibilité) ainsi qu'en cas de changement dans la sélection de fournisseurs tiers, de données disponibles et de commandes disponibles.

4. Autres dispositions

- 4.1. Le processus de facturation et les données d'état de facturation ainsi que l'autonomie restante sont les seules prévisions ; les données peuvent ne pas refléter les circonstances actuelles et peuvent être partiellement ou totalement incomplètes, imprécises ou ne pas être à jour.
- 4.2. Les dispositifs et objets du véhicule doivent toujours être arrimés de manière à ne pas blesser les occupants, par exemple, en cas d'accident. Respecter également les instructions à cet égard contenues dans le Manuel d'utilisateur pertinent du véhicule.

5. Informations spécifiques sur certains services (si elles ne sont pas couvertes par les instructions générales)

- 5.1. état « my smart remote status » (verrouillage et déverrouillage à distance des portes)
Lorsque la voiture est verrouillée en utilisation l'application via le smartphone, l'antidémarrreur est activé et il n'est plus possible de démarrer le véhicule avec la clé. Dès lors, l'antidémarrreur ne peut être désactivé de nouveau qu'en ouvrant à partir de l'application via le smartphone. Ceci doit toujours être respecté lorsque l'on transmet la voiture à des tiers.
Attention, l'ouverture à distance sans surveillance du véhicule augmente le risque de vol de ce dernier et des objets qui se trouvent à l'intérieur.
- 5.2. « ready to share »
Avant de transférer le véhicule le Client en auto-partage doit vérifier le permis de conduire du Participant en auto-partage.

Le Client en auto-partage doit s'assurer que le Participant en auto-partage est conscient qu'il est tenu de s'assurer qu'aucun animal ni personne ne sont dans le véhicule à la fin de la session d'auto-partage et que le véhicule est ensuite verrouillé.

Il est interdit au Participant en auto-partage d'utiliser le véhicule pour transporter des matériaux facilement inflammables, toxiques ou autres matériaux dangereux, lorsque ces derniers sont dans des quantités qui dépassent nettement les quantités nécessaires pour une utilisation quotidienne normale.

Le Participant en auto-partage est tenu de restituer le véhicule dans un état satisfaisant sur le plan technique. Le Client en auto-partage doit être informé immédiatement de tout défaut du véhicule ou dommage.

L'antidémarrage activé par « ready to share » est une protection supplémentaire contre le vol de clés. Il est activé lorsque le véhicule est verrouillé par le biais de l'application et n'est désactivé que lorsque le véhicule est déverrouillé par l'application. L'ouverture et la fermeture du véhicule en utilisant la clé n'a pas d'impact sur le système anti-démarrage.

Si le Participant en auto-partage n'a pas terminé correctement la location, le Client en auto-partage ne peut accéder au véhicule même après la fin de la durée de location convenue.

5.3. « ready to drop »

Le Client n'est pas autorisé à avoir des produits périssables, des marchandises explosives ou d'autres produits dangereux ou animaux livrés dans le véhicule. Les conditions d'activité et/ou de livraison du prestataire de service logistique donnent les détails sur les produits qui sont exclus. Si le Client fait livrer des marchandises de ce type dans le véhicule, Daimler AG n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure résultant.

Le Client doit garantir qu'il n'y a aucun être vivant (par ex. chats, chiens) dans le véhicule à l'heure prévue pour la livraison. Daimler AG n'assume aucune responsabilité à cet égard.

5.4. « ready to park »

Le service indique uniquement les options de parking disponibles sans obligation et ne libère pas le conducteur de sa responsabilité de respecter les circonstances locales (par ex. hauteur maximale autorisée du véhicule dans le parking).

5.5. « Private mode » « Mode privé »

D'autres services ne peuvent être rendus que de manière limitée ou ne peuvent pas être rendus du tout pendant que le mode privé est activé (max. 24 heures). Les fonctions à distance telles que l'ouverture et la fermeture, par exemple, ne sont pas disponibles via l'application. La clé physique du véhicule doit, par conséquent, toujours être maintenue à portée de main lorsque le mode privé est activé.

6. Responsabilité produit

- 6.1. Dans l'hypothèse où Daimler est responsable pour faute légère dans les cas prévus en application de dispositions légales, la responsabilité est limitée comme suit : la responsabilité ne peut être engagée que si des obligations matérielles découlant de l'utilisation des Services ont été violées, en particulier les obligations qui sont imposées à Daimler conformément à l'esprit et à la finalité des Conditions d'utilisation ou dont l'exécution est un prérequis pour la bonne exécution des Services, lorsque le Client s'appuie régulièrement et doit pouvoir s'appuyer sur le respect de ces obligations. Cette responsabilité est limitée aux dommages classiques prévisibles au moment de l'acceptation des Conditions d'utilisation. Lorsque le Client possède la qualité de commerçant au moment de la signature des conditions d'utilisation, en raison de l'exercice professionnel ou artisanal de son activité, la même clause

s'applique pour un dommage occasionné par une négligence grossière, mais non pas lorsque ce même dommage est occasionné par un représentant légal ou un cadre de Daimler.

- 6.2. Quelle que soit la faute, ceci est sans préjudice de la responsabilité de Daimler, si Daimler a fourni une garantie ou a accepté de prendre un risque d'approvisionnement, ou en application de la Loi Allemande sur la Responsabilité des Produits (ProdHaftG) ou d'une autre loi sur la responsabilité des produits.
- 6.3. La responsabilité personnelle des représentants légaux, des préposés et des salariés de Daimler est exclue en cas de dommages résultant de leur négligence légère. À l'exception des représentants légaux et des préposés de Daimler, une telle limitation doit également s'appliquer en cas de dommages résultant d'une grave négligence des représentants, des préposés et salariés de Daimler.
- 6.4. La limitation de responsabilité énoncée dans cet article ne s'appliquera pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.